

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GOUPILLIERES

Département des Yvelines - Arrondissement de Rambouillet - Canton d'Aubergenville

32ème édition

INSCRIPTION A LA FOIRE A TOUT

Du dimanche 7 septembre 2025

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Ville : Département :

Demeurant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce nationale d'identité N° :

Délivrée le : par : (Joindre une copie de la pièce nationale d'identité)

Pour les professionnels : Ayant la fonction de :

Société/Association (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

Adresse :

Tél. Email :

(Joindre une copie de la carte professionnelle ou du K-Bis)

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

- ne pas vendre de produits alimentaires (boissons, nourriture...), sauf accord écrit de l'organisateur.

Pour les particuliers : Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- ne pas vendre de produits alimentaires (boissons, nourriture...), sauf accord écrit de l'organisateur.

- ne pas participer à plus de 3 événements de même nature dans l'année en cours. (Article R321-9 du Code pénal)

Joindre une copie des cartes grises des véhicules entrant sur la foire à tout. Après déchargement, les véhicules doivent être stationnés sur le parking exposant sauf si vous réservez un « emplacement avec véhicule ».

Réservation d'un emplacement standard, minimum trois mètres (par 3 mètres de profondeur)

- d'une longueur de mètres X 6 € = €

- option stand en angle ☐ +6 € (Option facultative, en nombre limité et sous réserve de disponibilité.

OU

Réservation d'un emplacement avec véhicule, minimum trois mètres (par 3 mètres de profondeur)

- d'une longueur de mètres X 7 € = €

nombre limité et sous réserve de disponibilité – pas d'option angle.

Ci-joint règlement total (stand + option) **de :** € Chèque à l'ordre de : « régie produits divers »

Indications complémentaires :

.....

.....

Fait à le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Cette fiche dûment remplie, le règlement et les autres documents demandés, devront être remis en mairie avant le 30 aout 2025, pour être annexés au registre d'organisation.

24, Vallée Penaut 78770 Goupillières Tel. : 01.34.87.41.07 - 07 57 57 25 95

mairie@goupillieres78.fr / www.goupillieres78.fr

La mairie est ouverte le lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin & samedi matin